

ÉDITO

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE GOUVERNEMENTALE AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité d'une filière industrielle est aujourd'hui indissociable de sa capacité à faire collaborer intelligemment ses parties prenantes au service de l'innovation et de la montée en gamme. A l'instar des autres filières structurées, la filière navale trouvera dans l'action conduite par le Gouvernement en matière de politique industrielle, les impulsions permettant de conduire à terme ses projets les plus pertinents. La politique industrielle gouvernementale, qui s'inscrit dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, s'articule selon trois objectifs temporels clairement définis.

Le premier concerne le soutien aux activités existantes, avec une attente de résultats rapides. L'un des outils principaux est le Conseil national de l'industrie et ses comités stratégiques de filières, appuyé par le CORICAN pour la R&D navale, qui conviennent des engagements réciproques entre les industriels concernés et l'Etat. Le programme d'investissements d'avenir « Navire du futur » s'inscrit dans ce cadre. Six projets ont ainsi déjà été sélectionnés, pour un montant total d'aide publique de 35 millions d'euros. Ils recourent des thématiques variées, caractérisant le dynamisme et la variété de la filière navale. L'édition 2013 de cet appel à projets, construit en étroite collaboration avec le CORICAN, est actuellement ouvert jusqu'à fin novembre 2014.

Le deuxième volet consiste à accélérer la maturation d'objets industriels prometteurs : ce sont les 34 plans de la nouvelle France industrielle, dont le plan « Navires Ecologiques ». Ce plan a été confié à Laurent Castaing, qui devrait proposer rapidement une feuille de route ayant vocation à orienter les travaux de la filière sur cette thématique déterminante.

Enfin, le troisième volet s'intéresse aux ruptures technologiques porteuses de compétitivité à long terme, capables de donner naissance à de nouveaux secteurs d'activité à horizon 2030. Suite au rapport présenté par la commission présidée par Anne Lauvergeon, sept ambitions ont été définies pour la France, dont la valorisation des richesses marines.

Il appartient maintenant à l'industrie navale française, rassemblée dans le cadre du CORICAN, de tirer parti de cet environnement favorable à l'expression de projets innovants. Elle trouvera dans le CGI un partenaire déterminé à œuvrer pour renforcer la compétitivité, en accompagnant des projets de recherche et développement, débouchant sur des réalisations tout à la fois concrètes, commercialisables et ambitieuses.

Louis Galois
Commissaire général à l'Investissement

DEUXIÈME AMI "NAVIRES DU FUTUR"

LE CORICAN MANDATÉ PAR LE CGI POUR UN SERVICE DE PRÉ-EXPERTISE DES PROJETS

Lancé le 14 octobre 2013, le deuxième appel à manifestation d'intérêt « Navires du futur » est doté d'une enveloppe de 30 millions d'euros. Il est destiné à soutenir des projets de recherche structurants d'un montant minimal de 5 millions d'euros avec possibilité d'un seuil inférieur sur dérogation pour la pêche et le fluvial.

Le CGI et son opérateur l'ADEME ont décidé de s'appuyer sur la pré-expertise du CORICAN. Le CORICAN a ainsi mis en place en son sein un comité de présélection à cet effet. Il est composé de représentants des ministères (MEDDE, MRP, MESR) des pôles Mer et EMC2, du GICAN et des pilotes des groupes de travail 1 « Programmes de recherche » et 3 « Financements » du CORICAN.

Pour obtenir l'avis du comité, le soumissionnaire doit adresser [un court dossier de six pages](#) présentant les grandes lignes de son projet. Ce dossier peut être présenté oralement au comité si le soumissionnaire le souhaite. Le comité rend un avis sous 15 jours (cf. calendrier des réunions programmées). La démarche à suivre et les documents à remplir sont téléchargeables sur [www.corican.fr](#).

Le passage devant le CORICAN n'est pas une obligation mais il doit être vu comme une véritable aide pour les porteurs de projets et permettra en amont du dépôt des dossiers à l'ADEME :

- d'identifier les bons projets, bien structurés et calibrés pour l'AMI
- de réorienter dès cette phase de sélection les projets plus « petits » vers d'autres types de financements et financeurs
- d'éviter pour les porteurs présentant des projets insuffisamment matures d'investir inutilement dans le montage du dossier soumis par l'ADEME.

Plus d'informations : [Sur le site du CORICAN](#)
Toutes les informations sur le service de pré-expertise du CORICAN :
Contact : jean-baptiste.de-franqueville@developpement-durable.gouv.fr

PAROLE D'EXPERT

QUESTIONS À JEAN-MARIE POIMBOEUF, PRÉSIDENT DU GICAN, VICE-PRÉSIDENT DU CORICAN

Comment la filière navale répond-elle à la politique industrielle gouvernementale ?

J.-M.P. : Dans un contexte où la France se doit de relever les défis d'une grande nation industrielle, la filière des industries navales est en ordre de marche ! Construire une offre industrielle innovante, compétitive, capable de gagner de nouveaux marchés, d'être source d'emplois et de croissance, telle est la réponse de notre filière à horizon 2020 / 2030. Plusieurs actions d'urgence se mettent en place notamment autour de projets innovants liés aux Energies Marines Renouvelables, aux navires écologiques et à la valorisation des richesses marines.

Suite à l'AMI 1 ouvert le 11 juillet 2011 jusqu'au 11 janvier 2012, l'AMI2 « Navires du futur » est destiné à soutenir des projets structurants d'un montant minimal de 5 millions d'euros. Ces appels à manifestations d'intérêt (AMI) sont un bel exemple de convergence entre l'Etat, la recherche appliquée et l'industrie pour reconquérir la place qui revient à notre industrie, qui fait partie des treize filières stratégiques du Conseil National de l'Industrie.

Quels sont les domaines d'activités portés ?

J.-M.P. : Les 34 plans industriels reflètent cette même volonté d'union des acteurs étatiques, économiques et industriels autour d'un objectif commun, celui de gagner des parts de marché en France et à l'international. Ils concernent des produits et technologies innovants dont le navire écologique et les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie, les logiciels et systèmes embarqués, les réseaux électriques intelligents, l'usine du futur et la robotique. Dans le même ordre d'esprit, la Commission Innovation 2030 installée par le Président de la République le 18 avril 2013, a pour objectif de stimuler l'innovation au sein des entreprises de toutes tailles autour de projets de longue durée. Dans le rapport d'Anne Lauvergeon, deux enjeux sur sept concernent notre filière : le stockage de l'énergie et la valorisation des richesses marines (métaux et dessalement de l'eau de mer en particulier). Pour ce faire, la France maritime possède de réels atouts grâce à ses entreprises, petites et grandes, et ses organismes de recherche, capables ensemble de répondre aux défis les plus complexes de notre temps.

HORIZON 2020

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION MARITIMES DANS HORIZON 2020

Les premiers appels à propositions du futur programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 seront lancés le 11 décembre prochain. La recherche et l'innovation concernant le domaine maritime se retrouvent dans différentes thématiques prioritaires présentes dans plusieurs défis de ce programme-cadre.

Parmi les défis sociétaux d'Horizon 2020, le défi 4 « Transport » couvre ainsi, à travers la thématique « Mobility for Growth », l'efficacité énergétique et la réduction des émissions des navires, leur sécurité ainsi que celle du trafic ou l'amélioration des outils de production. La thématique « Competitive Low-Carbon Energy » du défi 3 « Energie » s'intéresse au stockage de l'énergie et aux énergies marines renouvelables.

La thématique « Blue Growth » du défi 4 traite notamment de la R&I maritime. Elle explore l'économie offshore, vise l'industrialisation de robots sous-marins ou le développement de nouvelles technologies acoustiques et d'imagerie.

Enfin, le défi 7 « Sécurité » porte, entre autres, sur des outils de surveillance des frontières maritimes de l'Europe.

Au-delà de ces appels à propositions intégrés dans le pilier Défis sociétaux d'Horizon 2020, d'autres plus génériques peuvent s'appliquer à la R&I maritime, comme certains du premier pilier d'Horizon 2020 Excellence scientifique ou ceux du second Pilier Certainté industrielle, notamment autour des Technologies génériques et industrielles ou l'Innovation dans les PME et le financement à risques.

Plus d'informations : [Site de la Communauté européenne](#)
[Site du gouvernement](#)
[Draft Horizon 2020 Work Programme 2014-2015 In the area of Transport](#)

APPELS À PROJETS

CALENDRIER 2013 - 2014

17^E APPEL DU FONDS UNIQUE INTERMINISTÉRIEL (FUI)

► Clôture : 29 novembre 2013

DISPOSITIF RAPID - RÉGIME D'APPUI À L'INNOVATION DUALE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT (DGA)

► Dispositif dédié aux PME et ETI pouvant s'associer avec un laboratoire de recherche. Les projets peuvent être individuels ou collaboratifs (deux partenaires maximum).

► Appel ouvert toute l'année

► Pour plus d'informations : dispositif.rapid@dga.defense.gouv.fr

INVESTISSEMENTS D'AVENIR - APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (AMI) - NAVIRES DU FUTUR - ÉDITION 2013

► Il traite la partie maritime et fluviale du programme « Véhicule du futur » des Investissements d'avenir. L'AMI concerne les bateaux et navires qui ont une fonction commerciale de transport (de personnes ou/et de marchandises), une fonction de travail (pêche, pose et maintenance dans le domaine des énergies marines renouvelables (EMR), surveillance de zones maritimes, recherches, dragage, ...), ou une fonction de loisir (plaisance). Dans cet AMI, peuvent être financés des projets de recherche et développement dans le domaine de l'industrie navale (navires, équipements de navire) ; débouchant sur des réalisations industrialisables, supportées par un plan de commercialisation et d'affaires cohérent et justifié. Ces projets permettront l'émergence ou la consolidation de filières.

► Montant : 30 M€.

► Date limite de réception des dossiers : **28 novembre 2014**

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT : « FERMES PILOTES HYDROLIENNES »

► L'objectif de cet appel à manifestations d'intérêt (AMI) est d'accompagner la réalisation de « fermes pilotes hydroliennes » en mer. Il s'agit de tester l'installation et le fonctionnement d'un ensemble d'hydroliennes et de poursuivre ainsi la consolidation de la filière.

► Date limite de réception des dossiers : **25 avril 2014**

3^EME AAP DE R&D STRUCTURANT DES PÔLES

► Cet AAP vise à structurer les filières industrielles ou à en faire émerger de nouvelles. Il concerne les projets visant à renforcer les positions des entreprises françaises sur les marchés porteurs et plus largement la position économique d'un tissu d'entreprises, en confortant ou construisant des relations collaboratives pérennes entre industries, services et organismes de recherche. Les projets doivent être établis en cohérence avec la stratégie de R&D ou des pôles de compétitivité qui labellisent et peuvent aller jusqu'au prototype industriel de pré-commercialisation. L'assiette doit être comprise entre 8 et 50 M€.

► Cet AAP est ouvert jusqu'au 14 mars 2014, il comprend deux dernières vagues d'instruction : **le 29 décembre 2013 et le 14 mars 2014.**

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INNOVATIONS MAJEURES (PSIM) - RAPPORT LAUVERGEON

► PSIM structuré en 3 phases

> Lancement dès le 2 décembre 2013 : 100 projets sélectionnés (entre 10 et 15 projets par ambition)

> Clôtures intermédiaires : au 30/1/14 et au 31/3/14

> Phase de filtrage : 5 ou 6 projets par ambition, septembre 2014

> Phase de développement : 1 ou 2 projets par ambition : 2015/2016

Pour plus d'informations sur les appels à projet et conseils :
christophe.cheron@developpement-durable.gouv.fr
fabrice.theobald@gican.asso.fr

PROJETS À LA UNE

MAINTENANCE DES CHAMPS ÉOLIENS OFFSHORE

WINDKEEPER - PROJET EN COURS

Un navire éco-conçu pour maintenir les fermes éoliennes

A terme, la France devrait disposer d'environ 1 000 éoliennes implantées à quelques dizaines de kilomètres des côtes. Leur maintenance devra être assurée par une flotte de navires spécialisés avec à bord de déposer et de remplacer des techniciens par mer forte. Le projet Windkeeper, d'une durée de 48 mois, consiste à réaliser un démonstrateur grandeur réelle. Ce navire spécialisé disposera d'un nouveau système de stabilisation, sera économe en énergie et d'éco-conception : il permettra de doubler la capacité d'intervention annuelle sur les éoliennes par rapport aux solutions existantes. La demande du marché sera en France d'une dizaine de navires et de 100 navires à l'échelle européenne.

- Porteur du projet : [CNIM](#)
- Partenaires industriels : Compagnie Maritime Chambon, SOCARENAM
- Centres de recherche : ENSTA Bretagne, SUPMECA, Université du Sud
- Contacts : arnaud.gerard@cnim.com, gregory.pelard@cnim.com

